

*Avis de vacance interne/ externe*

**DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**  
**Service petite enfance**  
**AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

**Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture**

Affectée au service petite enfance, sous la responsabilité de la Directrice de chaque structure et en étroite relation avec l'équipe, l'auxiliaire de puériculture prend en charge individuellement et collectivement l'enfant, lui assure les soins d'hygiène et de bien être dans une relation bienveillante, en lien avec les parents et mène les activités d'éveil qui contribuent à son développement. Elle participe à l'élaboration du projet de service, aux diverses réunions et s'investit dans le projet au quotidien.

Avec les personnels de la structure, elle contribue à créer une ambiance sereine et chaleureuse pour les enfants et leurs parents.

### Activités

- **Accueil des enfants et de leur famille.** Cette activité se réalise sur les bases suivantes :
  - ✓ respect de l'enfant et de la famille
  - ✓ échange réciproque sur le vécu de l'enfant afin de garantir la continuité de l'accueil à l'arrivée comme au départ de la structure ( fiche de rythme / transmission des informations)
  - ✓ accompagnement de la séparation
  - ✓ relation chaleureuse
- **Organisation et participation** en lien avec l'éducatrice de jeunes enfants aux activités individuelles et collectives adaptées au développement de l'enfant
- **Soins quotidiens d'hygiène, de confort et de bien être des enfants,**
  - ✓ nursing , participation occasionnelle aux menus, organisation et aide à la prise des repas, organisation des moments de repos.
- **Selon l'organisation de chaque structure : nettoyage, désinfection et rangement** des biberons, du matériel éducatif et des tapis de change en cours de journée ( se conformer au fonctionnement de l'équipement ).
- **Surveillance de la santé et du développement de l'enfant** et transmission des éléments à la directrice et à l'équipe
- **Communication, relations, participation aux réunions,**
  - ✓ échange d'informations avec les parents, l'équipe,
  - ✓ participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de service, aux travaux menés en partenariat
  - ✓ participation à la préparation des points à traiter lors des réunions d'équipe, de celles avec la psychologue, discussion, évaluation
- **Participation à l'encadrement et au suivi des stagiaires des écoles professionnelles d'auxiliaires de puériculture :** accueil, encadrement, formation en lien avec les responsables pédagogiques de celles-ci et la directrice de la structure.
- **Participation éventuelle en cas de besoin à toutes les autres tâches de la structure** ( ménage/ cuisine en crèche, ménage/ encaissement en halte)

## Compétences

### Connaissances

- Les soins destinés à assurer le confort et la propreté de l'enfant
- Les aspects essentiels du développement de l'enfant
- La santé de l'enfant et les maladies de la petite enfance
- Le principe de diététique infantile
- Les gestes d'urgence, les règles d'hygiène et de sécurité

### Savoir- faire :

- Travailler en équipe
- Reconnaître les besoins de l'enfant,
- Organiser et proposer des activités adaptées au développement de l'enfant,
- Organiser l'espace de vie pour le confort de l'enfant et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

### Savoir être

- Ponctualité et disponibilité (compte tenu des horaires d'ouverture des structures Petite Enfance et des besoins spécifiques liés aux remplacements) ;
- Dynamisme, sens des responsabilités et autonomie,
- Qualités relationnelles avec les enfants et les familles,
- Secret et/ou discrétion professionnels
- Sens du service public,
- Rigueur
- Maîtrise de soi en toutes circonstances devant les enfants et les parents
- Respect ( familles, enfants, rythmes, tenue correcte )

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, de la réglementation afférente à la petite enfance, des techniques de travail et de l'évolution des modes de garde.

### Conditions de recrutement :

- Diplôme exigé : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.
- **Etre titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture territorial**
- **Ou être inscrit sur liste d'aptitude du concours d'accès au cadre d'emplois.**

Les activités principales décrites et les compétences sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation, des orientations municipales et des techniques de travail.

Les agents relevant des cadres d'emploi des auxiliaires de puériculture, titulaires ou lauréats du concours, voudront bien faire acte de candidature (**lettre de motivation + CV obligatoire**), à Monsieur Le Maire - Direction Générale - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences :

**AU PLUS TARD LE :**  
**Vendredi 9 septembre 2016**  
**délai de rigueur**

Le Directeur Général des Services,

